

MARCHE PUBLIC

relatif à

La mise en œuvre d'une politique de prévention des risques psychosociaux**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

(Février 2007)

Article 1 Le contexte

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse est un établissement public national à caractère administratif dont la mission première est d'apporter des aides financières pour soutenir la mise en place d'investissements ou d'actions contribuant à la lutte contre la pollution de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques.

Elle emploie près de 230 agents, dont 65 % de cadres ou assimilés. L'âge moyen est de 42,61 ans.

Dans son rapport annuel 2004 le médecin de prévention a réalisé un signalement suivi, à la demande du CHS, d'une pré-étude faisant apparaître un nombre significatif d'agents en souffrance (54 agents sur 208).

Ce pré-diagnostic, nécessairement succinct a permis d'alerter le CHS et la direction de l'Agence sur un phénomène peu mis en évidence jusqu'à présent.

Le CHS a alors décidé de se saisir de cette question.

Une formation de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux a été suivie par le DRH et le secrétaire du CHS 3 jours du 27 au 29 juin 2006.

Parallèlement à cette réflexion, l'Agence de l'Eau avec le soutien du CHS a décidé de s'adjoindre les services d'une assistante sociale du travail à raison de 2 vacations par mois afin de proposer un lieu d'écoute et d'analyse complémentaire au champ d'intervention du médecin de prévention.

PROJET

Le CHS spécial du 24 octobre 2006 a décidé à l'unanimité de ses membres :

-1) de mettre en place une politique de prévention des risques psychosociaux fondée non seulement sur une approche individuelle mais aussi collective,

-2) de confier la conduite du projet à un groupe de pilotage, composé, outre du DRH, d'un Représentant du Personnel au CHS, le cas échéant, d'une ou plusieurs autres personnes compétentes, de l'assistante sociale du travail, du médecin de prévention, de l'ACMO et de la chargée de communication interne

-3) de s'adjoindre les services d'un prestataire externe pour accompagner l'Agence dans cette démarche.

Article 2 Objet de la prestation

A partir du pré-diagnostic, il est demandé au prestataire d'assister et de conseiller le comité de pilotage dans la conduite du projet.

Le projet débutera par une phase de sensibilisation de la direction et du management aux risques psychosociaux et aux enjeux d'une démarche de prévention.

Une action d'information du personnel au projet, à ses objectifs et à ses enjeux sera également entreprise.

Le prestataire conduira ensuite une phase de diagnostic approfondi à partir de méthodologies éprouvées par la communauté scientifique permettant d'identifier les natures et l'importance des troubles psychosociaux rencontrés à l'Agence et notamment les sources de stress, ainsi que les secteurs ou les groupes de salariés plus particulièrement concernés.

Il proposera les outils de communication les plus adaptés pour rendre compte de ces résultats à l'ensemble du personnel.

En fonction des résultats du diagnostic, le prestataire assistera le comité de pilotage du projet dans l'élaboration d'un plan d'actions, décliné dans le temps permettant à l'Agence de réduire les facteurs de risques et de protéger la santé de ses salariés.

Enfin, le prestataire proposera des outils capables d'évaluer dans le temps la pertinence des actions mises en œuvre ainsi que des indicateurs ou des solutions permettant de mesurer régulièrement l'exposition aux facteurs de risques psychosociaux.

Ces différents indicateurs auront vocation à s'intégrer dans le futur Observatoire du climat social de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

PROJET

Article ③ Calendrier et lieu

La phase de diagnostic doit être effectuée dans les 4 mois suivant la notification du marché.

La réalisation de la totalité de la prestation doit intervenir avant le 01 avril 2008.

Elle se déroulera dans les locaux de l'Agence située à Rozérieulles (57) ou dans ses environs immédiats.

Les documents suivants seront remis au prestataire retenu :

- Pré-étude du médecin de prévention en date du 20 février 2006
- Procès-verbaux des CHS des 28 mars et 24 octobre 2006
- Organigramme de l'agence
- Bilan social 2005 et 2006
